



Extrait du Mouvement mondial des droits humains

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/senegal/senegal-le-comite-de-l-onu-appelle-a-la-depenalisation-de-l-18330>

Sénégal : le Comité de l'ONU appelle à la dépénalisation de l'avortement

- [français] - Régions - Afrique - Sénégal -

Date de mise en ligne : lundi 27 juillet 2015

Date de parution : 27 juillet 2015



Copyright © Mouvement mondial des droits humains - Tous droits réservés

Le 27 juillet 2015, les expertes du Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont recommandé aux autorités sénégalaises de réviser la loi criminalisant l'avortement, et d'autoriser cette procédure en cas de danger pour la vie ou la santé de la femme enceinte, de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus.

Ces recommandations se font l'écho des préoccupations et préconisations exprimées par la FIDH et ses organisations membres et partenaires dans un rapport publié en novembre 2014 (Sénégal : « Je ne veux pas de cet enfant, moi je veux aller à l'école »).

Le 7 juillet 2015, les expertes du Comité ont examiné la mise en oeuvre par le Sénégal de ses obligations internationales en matière de droits des femmes. A cette occasion, une délégation conjointe de la FIDH et de l'Association des femmes juristes sénégalaises (AJS) avait fourni diverses données au Comité afin de l'éclairer dans sa tâche. Ces informations concernaient les violations des droits des femmes sénégalaises engendrées par la prohibition de l'avortement : taux d'avortement clandestin, conséquences sur la santé des femmes et des filles, nombre de femmes incarcérées pour avortement et infanticide, abandon scolaire...